

Wolet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé ац Moniteur beige



20 DEC. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise francophene de Stiffelles

N° d'entreprise : 0700 794 910

Nom

(en entier): THERMO SANITAR

(en abrégé) :

Forme légale : Société en nom collectif

Adresse complète du siège : Avenue de Broqueville 250 Boîte 5, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Objet de l'acte : Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2023:

L'assemblée décide d'adopter et de refondre les statuts en conformité avec le Code des sociétés et/ associations comme suit :

Article 1 : Forme et dénomination

La société est une société en nom collectif.

Elle a pour dénomination « THERMO SANITAR ».

Dans tous les actes et documents administratifs émis par la société doit figurer un entête indiguant la dénomination suivie de la mention "société en nom collectif" ou de l'abréviation "SNC".

Article 2 : Siège

Le siège est établi dans la région de Bruxelles Capitale.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger. Tout changement du siège est publié à l'annexe au Moniteur Belge par l'organe d'administration.

Article 3: Objet

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour le compte de tiers, seul ou en association :

## A. Constructions

Génie civil, construction de routes, de voies ferrées, de ponts et de tunnels; Construction de réseaux et de lignes; Construction de réseaux pour fluides; Construction de réseaux électriques et de télécommunications; Construction d'autres ouvrages de génie civil; Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.; Travaux de construction spécialisés - démolition, préparation des sites, forages d'essai et sondages, Travaux d'installation électrique, de plomberie, installation de chauffage et de conditionnement d'air; Autres travaux d'installation; Travaux d'isolation; Mise en œuvre dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de: matériaux d'isolation thermique, matériaux d'isolation acoustique et anti vibratile; Travaux d'isolation de canalisations de chauffage ou de réfrigération, de chambres froides ou d'entrepôts frigorifiques; Travaux de finition; Travaux de plâtrerie; Application dans des bâtiments ou d'autres projets de construction, de plâtre ou de stuc pour l'intérieur ou l'extérieur, y compris les matériaux de lattage associés; Montage de cloisons sèches à base de plâtre; Tous travaux de menuiserie; Travaux de revêtement des sols et des murs et des plafonds; Montage de menuiseries extérieures et intérieures: portes, fenêtres, escaliers, placards de cuisines équipées, équipements pour magasins, dormants de portes et fenêtres, etc.; Montage de cloisons mobiles; Montage de portes de garage, de volets, de persiennes, de grillages, de grilles etc., de portes blindées et de portes coupe-feux, de serres, de vérandas etc., en bois, en matière plastique ou en métallique; Travaux de peinture et vitrerie; Pose de carrelages de sols et de murs, Pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction: revêtements muraux ou carrelages en céramique, en béton ou en pierre de taille; revêtements de sols et de murs en granit. etc.; Pose de revêtements en bois de sols et de murs; Pose de papiers peints et de revêtements de murs et de sols en d'autres matériaux; Pose dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de : parquets et autres

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

revêtements de sols en bois, revêtement de cloison en bois ; Pose de papiers peints ainsi que de revêtements de murs et de sols en d'autres matériaux; Peinture de bâtiments intérieure et extérieure; Peinture de travaux de génie civil; Traitement des murs avec des produits hydrofuges; Peinture d'ossatures métalliques; Peinture de navires et de bateaux par des unités non spécialisées; Vitrerie; Pose de vitres, de miroirs, etc.; Autres travaux de finition; Travaux de couverture, Travaux de couverture en tous matériaux; Autres travaux de construction spécialisés n.c.a. - travaux d'étanchéifiassions des murs, ravalement des façades, construction de cheminées décoratives et de feux ouverts, travaux de maçonnerie et de rejointoiement, travaux de restauration des bâtiments, pose de chapes e.a.; Montage de charpentes; Mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie; Réparation d'ouvrages en métaux; Travaux d'installation générale; Installation de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air; Installation dans des bâtiments ou d'autres projets de construction de: systèmes de chauffage à l'électricité, au gaz et au mazout, chaudières, matériaux et conduites de ventilation et de climatisation, plomberie et appareils sanitaires, conduites et raccordements de gaz ou d'eau (excepté pour chauffage), installation d'extinction automat d'incendie, etc.; Travaux de plomberie; Autres travaux d'installation n.c.a.; Travaux d'installation électrotechnique autres que de bâtiment; Autres travaux d'installation n.c.a.; Installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires (y compris l'installation de panneaux de signalisation); Installation de stores et bannes; Installation d'enseignes, lumineuses ou non; Autres travaux d'installation n.d.a., y compris l'installation d'accessoires; Installation de piscines privées; Installation de portes intérieures, de cloisons de séparation etc.; Autres travaux de finition; Autres travaux d'achèvement et de finition des bâtiments n.d.a.; Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques; Fabrication de tout produit de construction, y inclut de pavage; Mécanique ; Surveillance des travaux de construction (gros œuvre, installation, travaux de finition, etc.); Etudes et conseil en matière d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; Conduite des opérations de gros entretien des bâtiments; Fabrication meubles (de bureau et de magasin, de cuisine, fabrication de matelas, de salles à manger, de salons, de chambres à coucher et de salles de bain, de meubles de jardin et d'extérieur, fabrication d'autres meubles n.c.a.).

La société pourra exercer également des activités en location et vente de tout matériel de construction.

### B. Aménagement de piscines

La construction de piscines extérieures privées ou publiques ; Les activités de nettoyage et d'entretien des piscines ; La plantation, les soins et l'entretien de parcs et jardins pour : eaux stagnantes et courantes (bassins, marécages, étangs, piscines, fossés, cours d'eau, installations d'épandage).

## C. Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles

Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles; Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles; Intermédiaires du commerce de gros; Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants; Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Commerce de gros d'autres biens domestiques; Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication; Commerce de gros d'autres équipements industriels; Autres commerces de gros spécialisés; Commerce de gros non spécialisé; Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles; Commerce de détail en magasin non spécialisé; Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé; Commerce de détail de carburants automobiles en magasin spécialisé; Commerce de détail d'autres équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé; Commerce de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé; Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé; Autres commerces de détail en magasin spécialisé; Commerce de détail sur éventaires et marchés; Commerce de détail hors magasin, éventaires ou marchés.

#### D. Transport et entreposage, activités de poste et courrier, activités de soutien aux entreprises

Transports terrestres et transport par conduites; Transports urbains et suburbains de voyageurs; Transports de voyageurs par taxis; Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.; Transports routiers de fret; Services de déménagement; Transports par conduites; Autres services auxiliaires des transports; Entreposage, stockage et services auxiliaires des transports terrestres; Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau; Autres activités de soutien aux entreprises.

### E. Services relatifs aux bâtiments, aménagement paysager, nettoyage

Activités combinées de soutien lié aux bâtiments; Activités de nettoyage : nettoyage courant des bâtiments ; autres activités de nettoyage des bâtiments; nettoyage industriel; nettoyage intérieur de bâtiments de tous types: bureaux, usines, ateliers, locaux d'institutions et autres locaux à usage commercial ou professionnel, immeubles à appartement etc.; Nettoyage des vitres; Ramonage des cheminées et le nettoyage des âtres, des fourneaux, des incinérateurs des chaudières, des gaines de ventilation et des dispositifs d'évacuation de fumées; autres activités de nettoyage; activités de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments, les navires, les trains etc.; nettoyage des trains, des autobus, des avions, des navires etc., y compris les navires pétroliers; Services d'aménagement paysager; Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises; Services administratifs et de soutien de bureau; Activités des centres d'appels; Activités de soutien aux entreprises n.c.a.

# F. Location et activités immobilières

Location de machines et d'équipements agricoles avec opérateurs; Location avec opérateur de matériel de construction; Location de tout type de véhicule avec et sans conducteur; Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués ainsi que toute activité de location de tout bien mobilier et équipement; Location et

location bail de machines et équipements pour le bâtiment et le génie civil, avec et sans opérateur; Location et location bail de machines à sous et jeux, électroniques ou non, pour cafés, casinos, etc.; Location bail de chapiteaux pour expositions, fêtes d'entreprise, concerts, etc.; Location d'autres machines et équipements, n.d.a; Location de machines-outils, d'outils à main et de matériel de bricolage; Location de téléviseurs et autres appareils audiovisuels; Location de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine et la table, appareils électriques et électroménagers, etc.; Location d'articles de sport et de camping; Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens; Activités des marchands de biens immobiliers; Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués; Activités immobilières pour compte de tiers; Service des laveries automatiques en libre-service; Exploitation de machines automatiques de photographie.

# G. Activités spécialisées de design

Création de modèles pour les biens personnels et domestiques ; Activités de design industriel ; Activités de design graphique ; Décoration d'intérieur ; Les activités des décorateurs d'intérieur ; Décoration d'étalage ; La conception et la réalisation d'étalages pour les vitrines d'immeubles commerciaux ou de services ; Autres activités spécialisées de design ; La réalisation de maquettes et de modèles réduits ; La conception de stands d'exposition.

#### H. Activités d'architecture

Les activités d'architecture de construction : études, conception, conseil, contrôle des travaux ; Les activités d'architecture d'intérieur, notamment l'aménagement et la transformation d'espaces privés, commerciaux et publics (habitations, bureaux, magasins, bâtiments publics) : études, conception, conseil, contrôle des travaux.

L'énumération qui précède n'est pas limitative. D'une manière générale, la société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement.

La société pourra faire tout acte nécessaire et/ou indispensable à l'accomplissement de son objet et plus particulièrement toute transaction mobilière et immobilière. Elle peut se porter caution ou donner sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non. La société peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent les plus appropriées.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, existantes ou à créer, tant en Belgique qu'à l'étranger, ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou qui soit de nature à favoriser le développement de ses activités. La société peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Article 4 : Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Article 5: Capital et parts

Le capital est fixé à la somme totale de 100,00 € (cent euros), représenté par 100 parts.

Article 6 : Augmentation et réduction de capital

Les associés réunis extraordinairement peuvent décider d'augmenter et réduire le capital par quelque procédé que ce soit, sous réserve du respect des lois et règlements en vigueur.

Article 7: Cession des parts

Les parts ne peuvent être cédées ou transmises sans l'accord de la majorité simple des actionnaires.

Article 8 : Investiture des associés

L'investiture d'un nouvel associé dans la société doit être réalisée avec l'accord de la majorité simple des actionnaires.

Article 9 : Gérance

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de gestion et les dispositions rentrant dans le cadre de l'objet à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Article 10 : Décisions des associés et Assemblée générale

Les décisions collectives sont prises, au choix de la gérance, soit en assemblée générale soit par consultation écrite des associés. S'agissant, toutefois, de l'approbation des comptes annuels, une assemblée générale ordinaire doit être convoquée, de même que si un associé demande une telle réunion.

Sont qualifiées d'ordinaires, les décisions des associés autres que celles relatives aux modifications statutaires. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Il est également tenu chaque année, au siège ou à l'endroit indiqué dans les convocations, une assemblée générale ordinaire le 31 du mois de décembre à 18 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant.

Sont qualifiées d'extraordinaires, les décisions ayant pour objet ou entraînant une modification des statuts. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Article 11: Comptes annuels et exercice

Les comptes annuels, l'inventaire, le rapport de gestion, et les rapports spéciaux du gérant sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et doivent être soumis à l'approbation des associés dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice social.

L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Article 12 : Droits et obligations des associés

Chaque part confère à son propriétaire un droit égal sur les bénéfices réalisés par la société, sur la propriété de l'actif et sur le boni de liquidation. Le bénéfice ou la perte de l'exercice écoulé est calculé par différence entre les produits et les charges de l'exercice, et ce après déduction des amortissements et provisions. Ce bénéfice est réparti entre les deux associés proportionnellement au nombre de parts appartenant à chacun d'eux.

L'assemblée générale peut toutefois décider d'affecter les sommes distribuables aux réserves et au report à nouveau, en totalité ou en partie.

Chaque part donne également droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

Les associés sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales à l'égard des tiers. Entre eux, ils ne sont tenus qu'à concurrence de leurs droits respectifs dans le capital.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement prises par les associés.

Article 13: dissolution et liquidation

La société est dissoute en cas de survenance d'une cause de dissolution prévue par la loi.

La dissolution de la société peut également intervenir en tout temps, du fait de la décision d'au moins un des deux associés. Si l'un des deux associés souhaite dissoudre la société, une notification écrite et signée de sa part doit être envoyée au second associé.

En cas de dissolution avec liquidation, un ou plusieurs liquidateurs doivent être nommés lors de l'assemblée générale prononçant la dissolution.

Ils disposent à cet effet des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés.

En fin de liquidation, il leur appartient de convoquer l'assemblée générale à l'effet de statuer sur les comptes définitifs, de donner quitus et décharge de leur mandat aux liquidateurs et de constater la clôture de la

À compter de ladite décision, dans tous les actes et documents divers émanant de la société, la dénomination doit être suivie de la mention "en liquidation".

Article 14: Transmissions

En cas de décès de l'un des associés, la société se poursuit si l'associé restant le souhaite.

Article 15: Contestations

Toute contestation relative aux affaires sociales, quelle qu'elle soit et entre qui que ce soit, pouvant surgir pendant la durée de la société sera tranchée par le tribunal compétent.

Article 16: Droit commun

Les dispositions du Code des sociétés et des associations auxquelles il ne serait pas licitement dérogé sont réputées inscrites dans les présents statuts et les clauses contraires aux dispositions impératives du Code des sociétés et des associations sont réputées non écrites.

Pour extrait conforme.

VIERU Maria

Gérant

MARTINAS Eusebiu

Gérant